

---

SEANCE DU 4 MARS 2009

---

DÉCISION N° 2009 / 20 / GPMH / 4

---

**PROJET D'EXTENSION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES  
ET DE PROLONGEMENT DU GRAND CANAL DU HAVRE  
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, et son article R. 121-7,
  - vu la lettre de saisine du Directeur général du Grand Port Maritime du Havre en date du 27 octobre 2008, reçue le 29 octobre 2008 et le dossier joint concernant le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre,
  - vu la décision n° 2008/26/GPMH/1 du 3 décembre 2008 décidant l'organisation d'un débat public,
  - vu la décision n° 2008/27/GPMH/2 du 3 décembre 2008 nommant M. Claude GUILLERME Président de la Commission particulière,
- 
- sur proposition de M. Claude GUILLERME,
  - après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

Est nommé membres de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre du Grand Port Maritime du Havre :

- M. Jean-Michel BOUILLOT

Le Président

  
Philippe DESLANDES